

27.03.2012 - 16:13 Uhr

Le tribunal fédéral tacle les droits syndicaux / L'USS exige que le conseil fédéral combatte les licenciements antisyndicaux

Bern (ots) -

L'USS s'insurge contre la décision du tribunal fédéral, qui a donné raison à tamedia en jugeant que le licenciement du président de la commission du personnel du «Tages Anzeiger» Daniel Suter n'était pas abusif. Ce dernier avait été licencié pour « motifs économiques » juste avant le début de négociations importantes qu'il devait mener au nom de ses collègues. Ce licenciement antisyndical, contraire à l'esprit du partenariat social, avait particulièrement choqué.

En acceptant des « motifs économiques » comme justification pour licencier un représentant du personnel, le tribunal fédéral affaiblit les salariés qui s'engagent pour défendre les intérêts de leurs collègues et, partant, le partenariat social. Un tel licenciement, prononcé en période de négociations, montre que certains employeurs refusent un partenariat social qui se déroule entre deux partenaires égaux.

L'USS exige désormais du Conseil fédéral qu'il présente enfin au Parlement un projet de renforcement de la protection contre le licenciement antisyndical, qui soit digne de ce nom et conforme aux engagements internationaux de la Suisse. Elle exige notamment que les victimes de ces licenciements puissent être réintégrées et que les employeurs ne puissent plus invoquer n'importe quel prétexte pour mettre au pas les représentants du personnel.

Contact:

Jean Christophe Schwaab, secrétaire central de l'USS
078 690 35 09

Ewald Ackermann, service de la communication de l'USS
031 377 01 09

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100715676> abgerufen werden.